

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

L'an deux mil vingt-six, le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DUBREUIL Marion, DANTONY Christophe, LEGAY Karine, LINDORES Mark, BOURNAZEL Aurélie, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusée : CHARANNAT Gilles, SELLIER Philippe, EL-BEZE Laura

Monsieur DANTONY Christophe a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-038

**Objet : Demande subvention au Conseil Départemental
Travaux de couverture de la salle polyvalente**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de couverture et changement des velux de la salle polyvalente sont réalisés par l'entreprise PICHOU en 2026. Les travaux de couverture, initiés par la précédente équipe municipale, bénéficient d'un soutien de l'état au titre de la DETR à hauteur de 45%. Ces travaux et le changement des velux peuvent également bénéficier d'une aide du département

Le plan de financement est le suivant :

Montant TTC des travaux	33 434,40€
Montant HT des travaux (26 037,00€ht + 2 010,00€Ht)	28 047,00€
Aide l'Etat (45% sur la 26 037€)	11 716,65€
Aide du Conseil Département (25% sur 28 047,00)	7 011,74€
Part communale	14 706,01€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement
- Autorise Madame le Maire à solliciter une aide départementale
- Charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Fait et délibéré à Lacelle
Pour copie conforme
le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

L'an deux mil vingt-six, le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DUBREUIL Marion, DANTONY Christophe, LEGAY Karine, LINDORES Mark, BOURNAZEL Aurélie, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusée : CHARANNAT Gilles, SELLIER Philippe, EL-BEZE Laura

Monsieur DANTONY Christophe a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-039

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.
Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté, Madame le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif (échelle C1-18h)

La création d'un emploi d'adjoint administratif (échelle C1- 15 h)

La création d'un emploi d'adjoint technique (échelle C1-3h)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter le tableau des emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2026

Filière administrative :

Suppression : Cadre emploi, adjoint administratif (échelle C1), à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0

Création : Cadre emploi, adjoint administratif (échelle C1), à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

Filière technique :

Création : Cadre emploi, Adjoint technique (échelle C1), à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaire

Ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1

- Autorise Madame le maire à fixer et modifier l'indice de rémunération
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget

Fait et délibéré à Lacelle
Pour copie conforme
le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire



Le secrétaire de séance

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 08
Membres présents : 07

L'an deux mil vingt-six, le quatre juillet à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BOUDIN Olga, maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BOUDIN Olga, DUBREUIL Marion, DANTONY Christophe, LEGAY Karine, LINDORES Mark, BOURNAZEL Aurélie, LEFEBVRE Antoine, MORETO Elise

Excusée : CHARANNAT Gilles, SELLIER Philippe, EL-BEZE Laura

Monsieur DANTONY Christophe a été élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-040

Objet : Rachat d'une licence IV suite à une fermeture

Madame LEGAY, concernée par la vente de la Licence IV, ne participe pas à l'examen du point et quitte la salle

Suite à la fermeture du restaurant *La Table de Karine*, situé sur la commune de Lacelle au 3 Porte de la Corrèze, le Conseil Municipal s'interroge sur le devenir de la licence IV. Madame le Maire souhaite que cette licence reste dans la commune pour soutenir l'activité économique et commerciale, et maintenir une commune attractive et dynamique.

Considérant la proposition de Madame LEGAY de céder à la commune sa licence IV
Considérant qu'à défaut d'acquisition par la commune, celle-ci serait transférée au dehors de la commune, voire du département
Considérant l'intérêt et l'opportunité pour la commune de conserver cette licence en l'acquérant afin de soutenir l'activité économique, culturelle, et commerciale, sur le territoire et maintenir une commune attractive et dynamique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour et 1 abstention décide :

- D'approuver l'acquisition de la licence IV de Madame LAGAY au prix de 6 000€ ;
- D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette acquisition et de lui donner tout pouvoir en vue d'accomplir les démarches et formalités nécessaires
- De désigner comme notaire Maître CESSAC-MEYRIGNAC, sis à Treignac, pour la rédaction de l'acte de cession, régulariser tous les actes nécessaires et procéder à leur formalisation ;
- De préciser que la commune en tant qu'acquéreur, prendra en charge les frais et honoraires supportés dans le cadre de la transaction ;
- De mettre les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré à Lacelle
Pour copie conforme
le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire



Le secrétaire de séance